

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2022

L'an deux mil-vingt-deux, le vingt-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François SALIOU, le Maire.

Présents : Jean-François SALIOU, Carole BONNIEC, Fabrice BOURLIER, Nathalie HAMON, Gilbert KERBOEUF, Willy LE GOURRIEREC, Isabelle RIOU, Anthony PÉRON, Mickaël SADOU, Karine THOMAS, Cyril LE QUERREC, Isabelle L'ANTHOËN

Excusés : Virginie LE ROLLAND (procuration à Carole BONNIEC), Jean-Noël LE HÉNAFF, Valérie HEUZÉ

Secrétaire de séance : Isabelle L'ANTHOËN

CONTRAT GROUPE PRÉVOYANCE – CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire signale que la Centre de Gestion a lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « prévoyance ». TERRITORIA MUTUELLE représentée par ALTERNATIVE COURTAGE a été retenue pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette prévoyance concerne uniquement le personnel communal qui prend à sa charge le montant de la cotisation. Une information a été faite auprès du personnel communal début octobre. Monsieur le Maire précise que le Centre de Gestion a lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Prévoyance ».

L'autorité territoriale expose qu'il revient à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

Une réunion d'information a eu lieu courant octobre afin de présenter Territoria Mutuelle aux agents. Certains souhaitent rester à la MNT.

La commune doit fournir un fichier statistique courant du premier trimestre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** d'attendre l'année 2023 pour se prononcer

TARIFS 2023

Le Conseil Municipal **VOTE** les tarifs ci-dessous pour l'année 2023.

	2023
SALLE POLYVALENTE	
1 jour	
Avec vaisselle	
Commune	200,00 €
Extérieur	250,00 €
Sans vaisselle	
Commune	165,00 €
Extérieur	210,00 €
2 jours	
Commune	315,00 €
Extérieur	370,00 €
Vin d'honneur	

Commune	110,00 €
Extérieur	130,00 €
Réunion	100,00 €
Expo vente	135,00 €
Caution	500,00 €
Chauffage	
1 jour	55,00 €
2 jours	85,00 €
CANTINE	
Enfants	2,90 €
Adultes	4,80 €
GARDERIE	
Matin	0,90 €
Soir	1,50 €
CIMETIERE	
30 ans	
2 m ²	130,00 €
4 m ²	240,00 €
50 ans	
2m ²	210,00 €
4m ²	410,00 €
COLOMBARIUM	
15 ans	80,00 €
30 ans	140,00 €
Droit d'ouverture	615,00 €
CAVURNES	
15 ans	80,00 €
30 ans	140,00 €
DÉPOT DE CORPS DANS CAVEAU PROVISOIRE	
Frais d'ouverture	20,00 €
Droit de séjour (par jour)	3,00 €
LOGEMENTS COMMUNAUX	+ 3.60 % en 2023 (IRL 2 ^{ème} trimestre)

	2022	2023
Impasse de la Fontaine St Jean :	441.47 €	457.36 €
Rue du Presbytère :	440.70 €	456.56 €
Commerce :	366.21 €	379.39 €
Logement au-dessus du commerce :	477.25 €	494.43 €

Le Conseil Municipal **DÉCIDE d'augmenter** les loyers de 3.60 % au titre de l'année 2023.

Dernier indice IRL connu

Le dernier indice de référence des loyers (IRL) a été publié par l'INSEE le 13 juillet 2022.

Il s'agit de l'IRL du **2^{ème} trimestre 2022**. Il s'établit à **135,84** Il est en hausse (+3,60 %) par rapport à l'IRL du 2^{ème} trimestre 2021.

		En niveau	Évolution annuelle (T/T-4) en %
2022	T2 (INSEE du 13.7.22 / JO du 14.7.22)	135.84	+ 3,60 %
	T1 (INSEE du 15.4.22 / JO du 16.4.22)	133,93	+ 2,48 %
	T4 (INSEE du 14.1.22 / JO du 15.1.22)	132.62	+ 1,61 %
2021	T3 (INSEE du 15.10.21 / JO du 16.10.21)	131,67	+ 0,83 %
	T2 (INSEE du 13.7.21 / JO du 16.7.21)	131,12	+ 0,42 %

FONDS DE CONCOURS LTC

Monsieur le Maire précise que les travaux de l'impasse de la Fontaine St Jean peuvent bénéficier du fonds de concours de LTC à hauteur de 15 %. Le devis se chiffre à 49 997.54 €. Après délibération, le Conseil Municipal **AUTORISE** le Maire à déposer une demande de fonds de concours.

DETR 2023

Monsieur le Maire signale que l'achat du terrain en face de la mairie est en cours d'acquisition. Le projet est de casser le virage dans l'angle entre la route du Roudourou et la départementale afin de faire un accès pour l'arrêt du bus côté talus et la création d'un passage piéton pour accès à l'école.

ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire fait part de l'état des présentations et admissions en non-valeur de la Trésorerie pour une somme de 0.50 € (montant irrécouvrable par rapport au seuil des 15 €) concernant la cantine/garderie de 2018. Après délibération, le Conseil Municipal **DÉCIDE** de passer en non-valeur cette somme.

COPIEUR ECOLE : Monsieur le Maire signale que la carte mère du copieur est hors service. Un copieur a été commandé chez Konica-Minolta pour un montant HT de 4 149 €. Il sera livré début 2023.

QUESTIONS DIVERSES

Bulletin municipal de décembre : prévoir réunion avec la commission (Anthony, Willy, Karine, Jean-Noël, Virginie) pour sélectionner des thèmes. Date retenue : samedi 12 novembre à 10 h 00

Commerce : Monsieur le Maire fait part du courrier de M. PLOTON, gérant du commerce de sa décision de résilier le bail commercial au 30 septembre 2022. L'état des lieux de sortie se fera le vendredi 04 novembre ainsi que la remise des clés.

Travaux station : La création du réseau électrique basse tension est prévu le 9 janvier 2023. Monsieur le Maire précise que l'appel d'offres prévu en septembre est reporté à janvier 2023.

Eclairage public : Monsieur le Maire fait part de la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et de réduire la consommation d'énergie. Considérant qu'à certaines heures (plages horaires peu fréquentée) l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue. Les conditions d'éclairage nocturne sont modifiées comme suit :

L'éclairage public sera éteint à partir de 8 h 00 et 20 h 00, tous les jours. Cette mesure est expérimentale. Après délibération, le Conseil Municipal **DÉCIDE** de couper l'éclairage public à 08 h 00 et dès 20 h 00

Repas du 11 novembre : Cette année, la cérémonie aura lieu à Trézény.

10 h 00 : dépôt de gerbe à Lanmérin

11 h 00 : office religieux 12 h 00 dépôt de gerbe 12 h 30 repas à la salle polyvalente

Menu : velouté de légumes, assiette océane, filet mignon sauce champagne et sa garniture, fromages et salade, moelleux passion/framboises.

Tarif/personne : 32 €

Le repas est offert aux habitants de Lanmérin âgées de 67 ans et plus. D'autres personnes peuvent y assister moyennant le prix de 32 €.

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de prendre une délibération pour être autorisé à déposer les chèques reçus lors du repas des Anciens concernant le paiement des personnes non invitées. Le prix du repas facturé par le Relais de la Place de Rospez est de 32 €. Après délibération, le Conseil Municipal **FIXE** à 32 € le prix du repas pour les personnes participant au repas et âgées de moins de 67 ans.

Elus présents au repas (mettre le nombre dans chaque case)

Jean-François 2	Carole 1	Jean-Noël	Fabrice 1	Gilbert 2
Willy	Virginie	Isabelle R 2	Isabelle L 2	Valérie
Cyril 2	Anthony 2	Karine 1	Nathalie 2	Mickaël

Contrat Stéphanie : Monsieur le Maire informe que le contrat CAE de Stéphanie est renouvelé du 04 novembre 2022 au 03 novembre 2023 pour une prise en charge de l'Etat à hauteur de 50 %.

Panneaux aux entrées de la commune : les panneaux seront posés par Frédéric.

Lanmérin
Lanvillin

BIENVENUE A LANMÉRIN
Village Rural

ici

Priorité à droite sur la commune

**Des piétons se promènent
et des enfants jouent.**

Attention
Enfants

**Des agriculteurs travaillent
pour nous donner
à manger.**

**Des animaux
vivent
à proximité**

La campagne est un lieu de vie avec
ses bruits, ses odeurs et ses activités
ENSEMBLE, RESPECTONS-LA

Séance levée à 21 h 00

Le Maire

Les Conseillers Municipaux